



**COMMISSION DEPARTEMENTALE  
DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS  
PROCES VERBAL N° 18  
Réunion restreinte du 6 juin 2022 réalisée par voie électronique**

**Présidence** : M. Laurent LEFEBVRE

**Membres participants** : MM. Jean Luc LEBRUN, Gérard LELIEVRE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET.

\*\*\*\*

**RECOURS**

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai ramené à **2 jours** compte tenu des contraintes des opérations de fin de saison à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

\*\*\*\*

**RAPPEL AUX CLUBS**

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

**En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, c'est aussi le club recevant qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.**

\*\*\*\*

**CIVILITES**

Le président et les membres de la commission présente leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Daniel BOTTE, ancien président du District Fluvial de Football, en particulier à son épouse Yvette BOTTE, ancienne membre de notre commission.

Le président et les membres de la commission présente leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Bernard BACOURT, ancien président de la Ligue de Football de Normandie.

\*\*\*\*

**DECISIONS**

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n° 23652400 SOMMERY FC 1 / FC TOTES 3 du 6 février 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 21 mars 2022, procès-verbal publié sur footclubs le 29 mars 2022.

La commission :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, aux 2 clubs sur le score de 0 but à 3.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n° 23651760 SAINT AUBIN UNITED FC 3 / ES ARQUES LA BATAILLE 3 du 20 mars 2022

District de Football de Seine-Maritime  
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70  
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline, lors de sa réunion du 25 mai 2022, procès-verbal publié sur footclubs le 3 juin 2022.

La Commission :

Donne match perdu par pénalité, 0 point, aux 2 clubs sur le score de 0 but à 3.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match n° 23652058 ROUEN AC 2 / ISNEAUVILLE FC 2 du 27 mars 2022

Forfait déclaré de ISNEAUVILLE FC 2, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à ISNEAUVILLE FC 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le ROUEN AC 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club de ISNEAUVILLE FC.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n° 23650001 FC DU NORD OUEST 1 / CO CLEON 2 du 10 avril 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 20 mai 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 2 juin 2022.

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n° 23602429 AS CANTON D'ARGUEIL 2 / AC BRAY EST 2 du 10 avril 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 20 mai 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 2 juin 2022.

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Match n° 23651900 ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 3 / FC BARENTIN 3 du 10 avril 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 20 mai 2022, procès-verbal publié sur footclubs le 2 juin 2022.

La commission :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, à l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 3 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le FC BARENTIN 3 sur le score de 3 à 0.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

Match n° 23652495 AS LANQUETOT 1 / ATHLETI'CAUX FC 3 du 10 avril 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline, lors de sa réunion du 12 mai 2022, procès-verbal publié sur footclubs le 20 mai 2022.

La Commission :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, à l'ATHLETI'CAUX FC 3 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier l'AS LANQUETOT 1 sur le score de 3 à 0.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n° 23652385 US AUFFAY 3 / AS CANTON D'ARGUEIL 3 du 17 avril 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 20 mai 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 2 juin 2022.

La commission :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, à l'US AUFFAY 3 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier l'AS CANTON D'ARGUEIL 3 sur le score de 3 à 0.

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n° 23649990 FC DU NORD OUEST 1 / SAINT AUBIN FC 2 du 24 avril 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 20 mai 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 2 juin 2022.

La commission :

- Considérant l'appel du FC DU NORD OUEST en date du 3 juin 2022, le dossier reste placé en instance d'homologation.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

Match n° 23650126 US LILLEBONNE 2 / CAUX FC 2 du 24 avril 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 20 mai 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 2 juin 2022.

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

Match n° 23603342 AS SAINTE ADRESSE BUT 2 / JS FONTENAY 1 du 24 avril 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 20 mai 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 2 juin 2022.

La commission :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, à l'AS SAINTE ADRESSE BUT 2 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le JS FONTENAY 1 sur le score de 3 à 0.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match n° 23605367 AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE 1 / GAINNEVILLE AC 3 du 1<sup>er</sup> mai 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 20 mai 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 2 juin 2022.

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n° 23690668 GCO BIHOREL 41 / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 41 du 1<sup>er</sup> mai 2022

Constatant l'absence sur le terrain du GCO BIHOREL 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- Donne match perdu par forfait au GCO BIHOREL sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'U.S MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 41 sur le score de 3 buts à 0.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D**

Match n° 23784288 ES MONT GAILLARD 3 / RC HAVRAIS 3 du 8 mai 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 20 mai 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 2 juin 2022.

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match n° 23649746 US VATTEVILLE BROTONNE 1 / ROUEN SAPINS FC 2 du 8 mai 2022

Considérant l'inscription sur la feuille de match, d'un joueur susceptible d'être suspendu le jour de la



rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la L.F.N. **Voir l'annexe sur footclubs pour décision.**

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C**

Match n° 23603881 US PRESQU'ÎLE 1 / RC CAUDEBEC 3 du 8 mai 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des arbitres, lors de sa réunion du 16 mai 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 24 mai 2022.

La Commission :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, au RC CAUDEBEC 3 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier l'US PRESQU'ÎLE 1 sur le score de 3 à 0.
- Inflige une amende de 56€ au club du / RC CAUDEBEC pour arrêt du match pour non-respect du nombre de joueurs minimum (annexe financière du DFSM)

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Match n° 23649884 O BELMESNIL 1 / FC OFFRANVILLE 2 du 11 mai 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 20 mai 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 2 juin 2022.

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match n° 23602429 SS GOURNAY 2 / US DOUDEVILLE 1 du 15 mai 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 20 mai 2022, procès-verbal publié sur footclubs le 2 juin 2022.

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n° 23650067 CO CLEON 2 / FC DU NORD OUEST 1 du 15 mai 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 20 mai 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 2 juin 2022.

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match n° 23778913 RC CAUDEBEC 41 / AS LONDAISE 41.

Du 16 janvier 2022 jouée le 20 février 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline, lors de sa réunion du 12 mai 2022, procès-verbal publié sur Footclubs le 20 mai 2022.

La Commission :

- Donne match perdu par pénalité, au RC CAUDEBEC 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier l'AS LONDAISE 41 sur le score de 3 buts à 0.

\*\*\*\*

#### **HOMOLOGATION**

District de Football de Seine-Maritime  
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70  
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

\*\*\*\*

## **RENCONTRES DU 15 MAI 2022**

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n° 23601586 ENTENTE VIENNE ET SAANE 2 / US AUFFAY 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ENTENTE VIENNE ET SAANE.

Match n° 23601590 ES TOURVILLE SUR ARQUES 2 / FC FREVILLE BOUVILLE 1

Feuille de match papier transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au club de l'ES TOURVILLE SUR ARQUES.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match n° 23601800 AL DEVILLE MAROMME 2 / FC BONSECOURS ST LEGER 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à AL DEVILLE MAROMME.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match n° 23601937 SS GOURNAY 2 / US DOUDEVILLE 1

Réserves d'avant match de US DOUDEVILLE, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation. **Voir décisions**

Match n° 23601938 RC HAVRAIS 1 / H CAUCRIAUVILLE 2

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au club de RC HAVRAIS

. Match n° 23625516 ST ROMAIN AC 2 / ES INTERC ST ANTOINE 1

Réserves d'avant match de ES INTERC ST ANTOINE, non confirmées.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

RAS

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Match n° 23649936 US LUNERAY 3 / SAINT AUBIN UNITED FC 1

Constatant l'absence sur le terrain de SAINT AUBIN UNITED F.C au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à SAINT AUBIN UNITED F.C sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'U.S LUNERAY sur le score de 3 buts à 0.

Constatant que c'est le 3ème forfait de SAINT AUBIN LE CAUF UNITED 1.

La commission :

- Déclare cette équipe forfait général dans le championnat Après Midi Départemental 2 Poule B.
- Ce forfait général intervient dans les 5 dernières journées et en application de l'article 5 du règlement

**District de Football de Seine-Maritime**

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



des compétitions du DFSM, place cette équipe à la dernière place de son championnat mais les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs restent acquis. Les matchs non encore disputés sont donnés gagnant au club adverse sur le score de 3 à 0.

- Inflige une amende de 224€ au club de SAINT AUBIN LE CAUF UNITED FC compte tenu des sommes déjà versées (168€ et 168€).

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n° 23650064 AS PTT ROUEN 1 / G.C.O BIHOREL 2

Une amende de 5 € est infligée au club du G.C.O BIHOREL pour une licence manquante (arbitre assistant)

Match n° 23650067 C.O CLEON 2 / F.C NORD OUEST 1

Réserves d'avant match du F.C NORD OUEST, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation. **Voir décisions.**

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match n° 23649746 ROUEN SAPINS FC 2 / A.S BUCHY 1

Considérant l'inscription sur la feuille de match, d'un joueur susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la L.F.N. **Voir l'annexe sur footclubs pour décision.**

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

Match n° 23650198 A.S OURVILLE EN CAUX 2 / CANY FC 3

Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20€ est infligée à l'A.S OURVILLE EN CAUX.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F**

Match n° 23650328 A.S SAINT ADRESSE BUT 1 / A.S MONTIVILLERS 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'A.S SAINT ADRESSE BUT.

Match n° 23650329 LE HAVRE FC 2012 2 / HAVRE S'PORT 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de licence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à LE HAVRE FC 2012.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée au club du HAVRE S'PORT.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n° 23602880 FC NEUFCHATEL EN BRAY 3 / EU FC 2

Réserves d'avant match du FC NEUFCHATEL EN BRAY, non confirmées.

Match n° 23602881 ES AUMALE 2 / ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 3

Forfait déclaré de l'ES AUMALE 2, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'ES AUMALE 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 3 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club de l'ES AUMALE.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Match n° 23603009 AJC BOSC LE HARD 2 / AS OUVILLE L'ABBAYE 2

Forfait déclaré de l'AS OUVILLE L'ABBAYE 2, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'AS OUVILLE L'ABBAYE 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'AJC BOSC LE HARD sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club de l'AS OUVILLE L'ABBAYE.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

RAS

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

RAS

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

Match n° 23603406 US GODERVILLE 2 / US EPOUVILLE 2

Forfait déclaré de l'US EPOUVILLE 2, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'US EPOUVILLE 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'US GODERVILLE 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club de l'US EPOUVILLE.

Match n° 23603407 RC NORMAND 1 / CS GRAVENCHON 2

Réserves d'avant match du RC NORMAND, non confirmées.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A**

Match n° 23650550 FC LIMESY 2 / US GREGES 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC LIMESY.

Match n° 23650551 EU FC 3 / FC BARENTIN 2

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au club de l'EU FC.

Match n° 23650554 FC BELLEVILLE 2 / FC DIEPPE 3

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au club de BELLEVILLE FC.

Une amende de 5 € est infligée au club du FC DIEPPE pour une licence manquante (arbitre assistant 2).

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B**

Match n° 23604449 US DOUDEVILLE 2 / FECAMP ASL RAMPONNEAU 2

Une amende de 5 € est infligée au club de FECAMP ASL RAMPONNEAU pour une licence manquante (arbitre assistant 2)

Match n° 23604450 US DE BOLBEC 3 / US YEBLERON 1

Une amende de 5 € est infligée au club de l'US BOLBEC pour une licence manquante (arbitre assistant 1)

Match n° 23604451 FC LOUVETOT 1 / O PAVILLAIS 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'O.PAVILLAIS

Match n° 23604452 US PALUEL 1 / GRUCHET FC 2

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au club de l'US PALUEL

**District de Football de Seine-Maritime**

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C**

Match n° 23603930 US SAINT JEAN DE FRESQUIENNES 2 / CANTELEU FC 1

Forfait déclaré de l'US JEAN DE FRESQUIENNE 2. La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'US SAINT JEAN DE FRESQUIENNES 2, sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de CANTELEU FC sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € à club de l'US SAINT JEAN DE FRESQUIENNES.

Match n° 23603931 CAUDEBEC RC 3 / AS PTT ROUEN 2

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des arbitres, lors de sa réunion du 25 mai 2022, procès-verbal publié sur le site du DFSM le 30 mai 2022.

La Commission :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, à AS PTT ROUEN 2 sur le score de 0 à 3 pour en faire bénéficier le CAUDEBEC RC 3 sur le score de 3 à 0.
- Inflige une amende de 56€ au club de l'AS PTT ROUEN pour arrêt du match pour non-respect du nombre de joueurs minimum (annexe financière du DFSM)

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D**

Match n° 23784320 HAVRE S'PORT 2 / JS ST LEONARD 76 1

Une amende de 5 € est infligée au club du HAVRE S'PORT pour une licence manquante (arbitre assistant 1) Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club du HAVRE S'PORT

Match n° 23784316 RC HAVRAIS 3 / GOURNAY SS 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de RC HAVRAIS

Match n° 23784319 ASL RAMPONNEAU FECAMP 1 / FONTAINE U 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club d'ASL RAMPONNEAU FECAMP

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de FONTAINE U

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

RAS

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match n° 23650988 A MALAUNAY 3 / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au club d'A MALAUNAY.

Une amende de 5 € est infligée au club d'A MALAUNAY pour une licence manquante (arbitre assistant).

Rencontre du 16 janvier 2022 jouée le 15 mai 2022

Match n° 23651038 US ST MARTIN DU VIVIER 1 / US R GRAMMONT 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée au club de l'US R GRAMMONT.

Match n° 23651039 A ROUENNAISE DE FOOT 1 / FC LE TRAIT DUCLAIR 3

Une amende de 5 € est infligée au club de FC LE TRAIT DUCLAIR pour une licence manquante (arbitre assistant).

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>





Match n° 23651040 AS MUNICIPaux BARENTIN 1 / FC TOURVILLE LA RIVIERE 2  
Pour non-utilisation de la FMI, une amende de 30 € est infligée à AS MUNICIPaux BARENTIN.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

RAS

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match n° 23605041 ES JANVAL 3 / US GREGES 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de l'ES JANVAL.

Match n° 23605042 AS VALLEE DU DUN 2 / US ENVERMEU 3

Rencontre du 15 mai 2022 jouée le 29 mai 2022.

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à l'AS VALLEE DU DUN.

Match n° 23627587 BRACQUEMONT COPAINS 1 / O BELMESNIL 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de BRACQUEMONT COPAINS.

Match n° 23627588 GRUGNY FC 1 / AS DIEPPE DAVIGEL 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de GRUGNY FC.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

RAS

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n° 23651394 FC DES VILLAGES 1 / ASM AMFREVILLE 1

Feuille de match papier insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15 € est infligée au club de FC DES VILLAGES.

Feuille de match papier insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15 € est infligée au club de ASM AMFREVILLE.

Match n° 23651396 FC BOOS 3 / US HOUPEVILLE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de FC BOOS.

Match n° 23651398 SC PETIT COURONNE 2 / ES MONTGNY VAUPALIERE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de SC PETIT COURONNE.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match n° 23605436 AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE 1 / FC MANEGLISE 1

Une amende de 5 € est infligée au club de AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE pour une licence manquante (arbitre assistant). Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE.

**District de Football de Seine-Maritime**

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

Match n° 23651527 ROGERVILLE FC 1 / AS ANGERVILLE L'ORCHER 2

Une amende de 5 € est infligée au club de ROGERVILLE FC pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 23651531 HAVRE ASMC 1 / HAVRE SAINT THOMAS 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de HAVRE ASMC.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n° 23651844 FC MARTIN EGLISE 1 / US LONDINIÈRES 3

Constatant l'absence sur le terrain de l'US LONDINIÈRES 3 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'US LONDINIÈRES 3 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC MARTIN EGLISE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au club de l'US LONDINIÈRES.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Match n° 23651931 TOUFFREVILLE FC 1 / US PRESQU'ILE 2

Réserves d'avant match de TOUFFREVILLE FC 1, non confirmées.

Match n° 23651932 A MULTI SPORTS 1 / US HERICOURT EN CAUX 3

Constatant l'absence sur le terrain de l'US HERICOURT EN CAUX 3 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'US HERICOURT EN CAUX 3 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier A MULTI SPORTS 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au club de l'US HERICOURT EN CAUX.

Match n° 23651933 FC BARENTIN 3 / US SAINTE MARIE DES CHAMPS 2

Forfait déclaré de l'US SAINTE MARIE DES CHAMPS 2. La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'US SAINTE MARIE DES CHAMPS 2, sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le club du FC BARENTIN 3 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € à club de l'US SAINTE MARIE DES CHAMPS.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match n° 23652065 ISNEAUVILLE FC 2 / FC THOUBERVILLE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de ISNEAUVILLE FC.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n° 23652418 AS RONCHEROLLES 2 / AS CANTON D'ARGUEIL 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS CANTON D'ARGUEIL.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

RAS

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F**

Match n° 23660154 HAVRE S'PORT 3 / FC BREUTE BRETTEVILLE 3

Une amende de 5 € est infligée au club de HAVRE S'PORT pour une licence manquante (arbitre assistant).

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Match n° 23660156 EPREVILLE FC 2 / AMS GRAINVILLE YMAUVILLE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de EPREVILLE FC.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de EPREVILLE FC.

Match n° 23660158 FC MANNEVILLE LA GOUPIL 2 / SC FRILEUSE 3

Rencontre du 15 mai 2022 jouée le 18 mai 2022.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n° 23690773 FC ROUEN 1899 41 / BIHOREL GCO 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC ROUEN 1899.

Match n° 23690774 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 41 / GCOBIHOREL 41

Constatant l'absence sur le terrain du GCO BIHOREL 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré au GCOBIHOREL 41 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au GCO BIHOREL.

Constatant que c'est le 3ème forfait de BIHOREL GCO 41

La commission :

- Déclare cette équipe forfait général dans le championnat Vétérans Départemental 1 Poule A.
- Ce forfait général intervient dans les 5 dernières journées et en application de l'article 5 du règlement des compétitions du DFSM, place cette équipe à la dernière place de son championnat mais les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs restent acquis. Les matchs non encore disputés sont donnés gagnant au club adverse sur le score de 3 à 0.
- Inflige une amende de 224€ au club de BIHOREL GCO compte tenu des sommes déjà versées (168€ et 168€)

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match n° 23778949 STADE DE GRAND QUEVILLY 41 / AL TOURVILLE LA RIVIERE 41

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au STADE DE GRAND QUEVILLY

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

RAS

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

RAS

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

RAS

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A**

Match n° 23607474 PLATEAU ASSOCIATION 41 / ENT MUNI BARENTIN/ESSO 41



Constatant l'absence sur le terrain de l'ENT MUNI BARENTIN/ESSO 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré à l'ENT MUNI BARENTIN/ESSO 41 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le PLATEAU ASSOCIATION 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ à l'ENT MUNI BARENTIN/ESSO.

Match n° 23607478 CAUX FC 41 / FC BIVILLE LA BAIGNARDE 41

Constatant l'absence sur le terrain du FC BIVILLE LA BAIGNARDE 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré au FC BIVILLE LA BAIGNARDE 41 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le CAUX FC 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au FC BIVILLE LA BAIGNARDE

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B**

Match n° 23627450 AS ECRETTEVILLE 41 / GASEG SAINT-RIQUIER 41

Forfait déclaré du GASEG SAINT-RIQUIER 41. La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au GASEG SAINT-RIQUIER 41 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'AS ECRETTEVILLE 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au GASEG SAINT-RIQUIER.

Match n° 23627453 US PALUELLEAISE 41 / AS SASSETOT THEROULD 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US PALUELLEAISE.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C**

Match n° 23607738 F LA BOUCLE DE SEINE 41 / ENT SENNEVILLE-COLLEVILLE 41

Forfait déclaré du F LA BOUCLE DE SEINE 41. La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au F LA BOUCLE DE SEINE 41 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ENT SENNEVILLE-COLLEVILLE 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au F LA BOUCLE DE SEINE.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D**

Match n° 23608125 AS MONTIVILLIERS 41 / US DE BOLBEC 41

Constatant l'absence sur le terrain de l'US DE BOLBEC 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré l'US DE BOLBEC 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier l'AS MONTIVILLIERS 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ à l'US DE BOLBEC

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E**

Match n° 23608307 OH TRIFIL.NEIGES 41 / SC FRILEUSE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'OH TRIFIL.NEIGES.

Match n° 23608314 FC LIA OCTEVILLE 41 / FC LITTORAL 41

Forfait déclaré du FC LITTORAL 41. La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au FC LITTORAL 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier FC LIA OCTEVILLE 41 sur le score de 3 buts à 0.

**District de Football de Seine-Maritime**

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



- Inflige une amende de 112€ au FC LITTORAL.

Match n° 23608315 HAVRE AC 41 / E CAP CAUX-TILLEUL 41

Considérant l'inscription sur la feuille de match, de 2 joueurs susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la L.F.N. Voir l'annexe sur footclubs.

\*\*\*\*

## **RENCONTRES DU 22 MAI 2022**

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

RAS

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match n° 23601713 FC MT ST AIGNAN 2 / F BOUCLE DE SEINE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC MT ST AIGNAN.

Match n° 23601714 ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 1 / US GRAMMONT 1

Réclamation d'après match de l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n° 23601713 FC BONSECOURS ST LEGER 1 / FC BARENTIN 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC BONSECOUR ST LEGER.

Match n° 23601719 A MALAUNAY 1 / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 2

Réserves d'avant match de A MALAUNAY, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match n° 23601875 ES MONT GAILLARD 2 / AC ST ROMAIN 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ES MONT GAILLARD

Match n° 23601496 ESI ST ANTOINE 1 / GOURNAY SS 2

Réserves d'avant match de ES ST ANTOINE, non confirmées.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match n° 23602026 NEUVILLE AC 2 / ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 2

Rencontre du 22 mai 2022 jouée le 29 mai 2022.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Match n° 23649875 AS VALLEE DU DUN 1 / STADE VALERIQUEAIS 2

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Une amende de 5 € est infligée au club de AS VALLEE DU DUN pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n° 23650004 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2 / SAINT AUBIN FC 2

Réserves d'avant match du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2, non confirmées.

Match n° 23650005 O DARNETAL 2 / CO CLEON 2

Constatant l'absence sur le terrain du CO CLEON 2 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au CO CLEON 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'O DARNETAL 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au club de CO CLEON.

Match n° 23650006 AS PTT ROUEN 1 / FC DU NORD OUEST 1

Une amende de 10 € est infligée au club de l'AS PTT ROUEN pour deux licences manquantes (arbitre assistant et délégué).

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match n° 23602421 FC LE TRAIT DUCLAIR 2 / STADE DE GRAND QUEVILLY 2

Réserves d'avant match du STADE DE GRAND QUEVILLY 2, non confirmées.

Match n° 23602425 AS BUCHY 1 / FC PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN 2

Réserves d'avant match de l'AS BUCHY 1, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

RAS

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F**

Match n° 23650267 HAVRE S'PORT 1 / EPREVILLE FC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de HAVRE S'PORT.

Match n° 23650272 ATHLETI'CAUX FC 2 / GAINNEVILLE AC 2

Forfait déclaré de GAINNEVILLE AC 2, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à GAINNEVILLE AC 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ATHLETI'CAUX FC 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club de GAINNEVILLE AC.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n° 23602819 EU FC 2 / ES AUMALE 2

Forfait déclaré de l'ES AUMALE 2, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'ES AUMALE 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le EU FC 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club de l'ES AUMALE.



### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Match n° 23602953 FC BIVILLE LA BAIGNARDE 1 / AS OUVILLE L'ABBAYE 2

Constatant l'absence sur le terrain de l'AS OUVILLE L'ABBAYE 2 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'AS OUVILLE L'ABBAYE 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC BIVILLE LA BAIGNARDE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au club de l'AS OUVILLE L'ABBAYE.

Match n° 23602954 AJC BOSC LE HARD 2 / ENTENTE VIENNE ET SAANE 3

Forfait déclaré de l'ENTENTE VIENNE ET SAANE 3, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'ENTENTE VIENNE ET SAANE 3 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'AJC BOSC LE HARD 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club de l'ENTENTE VIENNE ET SAANE.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match n° 23650401 US HERICOURT EN CAUX 2 / ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de l'US HERICOURT EN CAUX.

Match n° 23650402 YVETOT AC 3 / US VATTEVILLE BROTONNE 2

Forfait déclaré de l'US VATTEVILLE BROTONNE 2, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'US VATTEVILLE BROTONNE 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le YVETOT AC 3 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club de l'US VATTEVILLE BROTONNE.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n° 23668964 FC PLATEAU QUINCAMPOIX 2 / ROUEN AC 1

Réserves d'avant match de ROUEN AC 1, non confirmées.

Match n° 23668965 ES SAINT AUBIN CELLOVILLE 1 / AS BUCHY 2

Une amende de 10 € est infligée au club de l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE pour deux licences manquantes (arbitre assistant et délégué).

Match n° 23668966 SOTTEVILLE CC 3 / AC BRAY EST 2

Constatant l'absence sur le terrain de AC BRAY EST 2 au coup d'envoi, la commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de AC BRAY EST 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de SOTTEVILLE CC 3 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au club de AC BRAY EST.

Match n° 23668967 AS CANTON D'ARGUEIL 2 / REUNIONNAIS FC 1

Une amende de 5 € est infligée au club de l'AS CANTON D'ARGUEIL pour une licence manquante (délégué).

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

Match n° 23603345 CS GRAVENCHON 2 / JS FONTENAY 1

Une amende de 5 € est infligée au club du CS GRAVENCHON pour une licence manquante (arbitre assistant).

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A**

Match n° 23650510 FC LIMESY 1 / FC BARENTIN 2



Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de FC LIMESY

Une amende de 5 € est infligée au club du FC BARENTIN pour une licence manquante (arbitre assistant 2).

Match n° 23650511 FC CRIQUIERS 1 / EU FC 3

Constatant l'absence sur le terrain de l'EU FC 3 au coup d'envoi, la commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de l'EU FC 3 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club du FC CRIQUIERS 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au club de l'EU FC.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B**

Match n° 23604390 O PAVILLAIS 3 / US PALUEL 1

Constatant l'absence sur le terrain de l'US PALUEL 1 au coup d'envoi, la commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de l'US PALUEL 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de l'O.PAVILLAIS 3 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au club de l'US PALUEL.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C**

Match n° 23603870 AS PTT ROUEN 2 / US FORET DE ROUMARE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS PTT ROUEN.

Match n° 23603871 A EN AVANT ST PIERRE 1 / US SAINT JEAN FRESQUIENNES 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'US SAINT JEAN FRESQUIENNES.

Match n° 23603872 CANTELEU FC 1 / R KURDISTAN ASCJ 2

Constatant l'absence sur le terrain de R KURDISTAN ASCJ 2 au coup d'envoi, la commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de R KURDISTAN 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de CANTELEU FC 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au club de R KURDISTAN ASCJ.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D**

Match n° 23784280 GOURNAY SS 3 / HAVRE S'PORT 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de HAVRE S'PORT.

Une amende de 5 € est infligée au club du HAVRE S PORT 2 pour une licence manquante (arbitre assistant 2).

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de GOURNAY SS.

Match n° 23784277 FONTAINE U 1 / US ST THOMAS 1

Une amende de 5 € est infligée au club du FONTAINE U pour une licence manquante (arbitre assistant 1).

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n° 23604632 AJC BOSC LE HARD 3 / FC LOUVETOT 2

Une amende de 5 € est infligée au club de BOSC LE HARD pour une licence manquante (arbitre).





### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match n° 23650978 AL TOURVILLE LA RIVIERE FC 2 / A MALAUNAY 3

Une amende de 5 € est infligée au club d'A MALAUNAY pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 23650981 AS RONCHEROLLES 1 / A ROUENNAISE DE FOOT 1

Une amende de 5 € est infligée au club d'AS RONCHEROLLES pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 23650982 FC LE TRAIT DUCLAIR 3 / US ST MARTIN DU VIVIER 1

Une amende de 5 € est infligée au club de FC LE TRAIT DUCLAIR pour une licence manquante (arbitre assistant).

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match n° 23604866 SC OCTEVILLE 3 / LE HAVRE FC 2012 3

Une amende de 5 € est infligée au club du LE HAVRE FC 2012 pour une licence manquante (arbitre assistant).

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match n° 23604981 US ENVERMEU 3 / GRUGNY FC 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de GRUGNY FC.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Match n° 23651111 AS FAUVILLE EN CAUX 4 / FC LIMESY 3

Constatant l'absence sur le terrain du FC LIMESY 3 au coup d'envoi, la commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club du FC LIMESY 3 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de l'AS FAUVILLE EN CAUX 4 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au club du FC LIMESY.

Match n° 23651112 ASC TOUSSAINT 1 / FC FREVILLE BOUVILLE 2

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au club de ASC TOUSSAINT.

Match n° 23651116 AS COLLEVILLE ANGERVILLE 2 / YERVILLE FC 3

Forfait déclaré de YERVILLE FC 3, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à YERVILLE FC 3 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'AS COLLEVILLE ANGERVILLE 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club de YERVILLE FC.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n° 23651338 ISNEAUVILLE FC 1 / FC DES VILLAGES 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de ISNEAUVILLE FC.

Match n° 23651339 ASM AMFREVILLE 1 / APCHR FC

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de ASM AMFREVILLE.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de APCHR FC.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Match n° 23786517 AS PETIVILLE 1 / ES POINTE DE CAUX 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS PETIVILLE.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

Match n° 23651471 US EPOUVILLE 4 / FC ROGERVILLE 1

Une amende de 5 € est infligée au club du FC ROGERVILLE pour une licence manquante (arbitre assistant).

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n° 23651801 AS LE TREPORT 3 / FC BELLEVILLE 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS LE TREPORT.

Match n° 23651803 ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 4 / FC ANNEVILLE SUR SCIE 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de FC ANNEVILLE SUR SCIE.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Match n° 23651891 US HERICOURT EN CAUX 3 / TOUFFREVILLE FC 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'US HERICOURT EN CAUX.

Match n° 23651894 US SAINTE MARIE DES CHAMPS 2 / US OUAINVILLE 1

Constatant l'absence sur le terrain de l'US OUAINVILLE 1 au coup d'envoi, la commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'US OUAINVILLE 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de l'US SAINTE MARIE DES CHAMPS 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au club de l'US OUAINVILLE.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match n° 23652003 FC BOOS 2 / AS LA BOUILLE MOULINEAUX 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club du FC BOOS.

Match n° 23652006 AS PTT ROUEN 3 / US FORET DE ROUMARE 3

Réserves d'avant match de l'US FORET DE ROUMARE 3, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n° 23652379 FC VARENNE 3 / FC DU NORD OUEST 3

Forfait déclaré du FC VARENNE 3, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à FC VARENNE 3 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC DU NORD OUEST 3 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club du FC VARENNE.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

Match n° 23652468 AS LANQUETOT 1 / ESI SAINT ANTOINE LA FORET 2



Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS LANQUETOT.

Match n° 23652469 CS GRAVENCHON 3 / US LILLEBONNE 3

Forfait déclaré de l'US LILLEBONNE 3, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'US LILLEBONNE 3 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le CS GRAVENCHON 3 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club de l'US LILLEBONNE.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F**

Match n° 23660097 FC BREAUTE BRETTEVILLE 3 / AS MONTIVILLIERS 4

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS MONTIVILLIERS.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n° 23690689 BIHOREL GCO 41 / FC ROUEN 1899 41

Forfait général du BIHOREL GCO.

Match n° 236090690 ROUEN SAPINS FC 41 / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 41

Constatant l'absence sur le terrain du FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré au FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le ROUEN SAPINS FC 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au FC ST ETIENNE DU ROUVRAY.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match n° 23778903 MONT SAINT AIGNAN FC 41 / AS LA BOUILLE MOULINEAUX 41

Réclamation d'après match de l'AS LA BOUILLE MOULINEAUX 41.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Match n° 23690703 FC BOOS 41 / U S HOUPEVILLAISE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC BOOS

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

RAS

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

RAS

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A**

RAS

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B**

Match n° 23627388 GASEG SAINT-RQUIER 41 / YVEYOT AC 41

Rencontre du 22 mai 2022 jouée le 27 mai 2022.



Match n° 23627389 AS SASSETOT THEROULDEVILLE 41 / AS ECRETTEVILLE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS SASSETOT THEROULDEVILLE.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C**

Match n° 23607678 US FORET DE ROUMARE 41 / FC LE TRAIT DUCLAIR 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US FORET DE ROUMARE.

Match n° 23607680 AMS SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR 41 / AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE 41

Considérant l'inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu sous fausse licence, le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D**

Match n° 23608132 ROGERVILLE FC 41 / TRAIT D'UNION 41

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à ROGERVILLE FC

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E**

Match n° 23608320 FC ROLLEVILLE 41 / MANEGLISE FC 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC ROLLEVILLE.

Match n° 23608300 OH TRIFIL.NEIGES 41 / ESM GONFREVILLE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'OH TRIFIL.NEIGES.

\*\*\*\*

#### **RENCONTRES DE RATTRAPAGE**

##### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A**

Match n° 23607427 US DOUDEVILLAISE 41 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 41

Rencontre du 23 janvier 2022 reportée au 27 mai 2022.

Constatant l'absence sur le terrain du FC NEUFCHATEL EN BRAY 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au FC NEUFCHATEL EN BRAY 41 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'US DOUDEVILLAISE 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au FC NEUFCHATEL EN BRAY.

Match n° 23607408 FC BIVILLE LA BAIGNARDE 41 / AS OUVILLAISE 41

Rencontre du 27 février 2022 jouée le 29 mai 2022.

##### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C**

Match n° 23607672 ENTENTE SENNEVILLE COLLEVILLE 41 / F LA BOUCLE DE SEINE 41

Rencontre du 5 décembre 2021 jouée le 29 mai 2022.

Match n° 23607676 VALLEES CAUDEBEC 41 / AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE 41

Rencontre du 5 décembre 2021 jouée le 29 mai 2022.

**District de Football de Seine-Maritime**

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



\*\*\*\*

**Le Président de la Commission,**

**Laurent LEFEBVRE**

**Le Secrétaire de la commission,**

**Jean Luc TIRET**